

Merci de votre confiance

Qui choisir pour vous accompagner ou vous représenter ?



www.mc.be/vosdroits

Altéo



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Qui choisir pour vous accompagner ou vous représenter dans vos démarches santé?

Vous est-il déjà arrivé d'être chez le médecin et d'éprouver des difficultés à comprendre ce qu'il vous expliquait ? Se faire accompagner par une personne de confiance lors de rendez-vous médicaux est un droit. Vous n'êtes plus en mesure de prendre des décisions concernant vos soins et vous souhaitez confier cette tâche à un tiers ? Vous pouvez alors désigner un représentant.

La personne de confiance

Vous choisissez vous-même votre personne de confiance. Il peut s'agir d'un membre de votre famille, d'un voisin, d'un ami... Cette personne est là pour vous aider lors de vos rendez-vous chez le médecin (généraliste et spécialistes) :

- elle écoute et pose des questions complémentaires
- elle veille à ce que vous obteniez toutes les informations nécessaires et que vous sachiez comment suivre votre traitement

Votre personne de confiance vous accompagne, mais vous continuez à prendre vos décisions en tant que patient. Dans le cas où cela ne s'avérerait plus possible, vous pourriez être amené à désigner un représentant.

Le représentant

Un représentant exerce vos droits à votre place. Il prend des décisions relatives à votre santé dans le cas où vous ne seriez plus en capacité de le faire vous-même (coma ou confusion mentale, par exemple).

Vous pouvez à tout moment entamer les démarches afin de choisir librement qui vous désignez comme représentant.

Sans démarches de votre part et si cela s'avérait nécessaire, le rôle sera confié à votre conjoint ou, si vous êtes célibataire, à l'un de vos enfants, parents ou encore frère ou sœur. À moins que le juge de paix ne vous ait assigné un administrateur de la personne, auquel cas celui-ci sera prioritaire.

Désignez dès à présent votre personne de confiance et / ou votre représentant !

Vous avez déjà réfléchi à la question ? Vous savez qui vous auriez envie de désigner comme personne de confiance ? Vous souhaitez que quelqu'un de particulier vous représente au cas où ce serait nécessaire ? Parlez-en avec votre médecin traitant et veillez à ce que l'information soit reprise dans votre dossier patient.

Plus d'infos

www.mc.be/vosdroits

À qui faites-vous confiance ?

Qui choisirez-vous en tant que personne de confiance ou représentant?

Prenez le temps d'y penser et d'en parler avec votre entourage !



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.